

COVID-19 :

La filière OSCAR vous informe

RECOMMANDATIONS POUR LE VACCIN



Recommandations de la HAS

L'HAS (Haute Autorité de Santé) recommande une campagne de vaccination contre la COVID-19 en plusieurs phases en fonction de l'âge, des comorbidités et de l'activité professionnelle.

Elle préconise 2 injections afin d'observer une meilleure protection.

CAMPAGNE DE VACCINATION ORGANISÉE EN 5 PHASES

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié ses recommandations sur la stratégie de priorisation de la campagne de vaccination COVID-19.

L'HAS a retenu **deux critères de priorisation** : le risque de faire une forme grave du COVID-19 et le risque d'exposition au virus.

En fonction de ces deux critères, l'HAS recommande une campagne en 5 phases :

Phase 1

- Résidents d'établissements accueillant des personnes âgées et résidents en services de longs séjours
- Professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées présentant eux-mêmes un risque accru de forme grave/de décès (plus de 65 ans et/ou présence de comorbidité)

Phase 2

- Personnes âgées de + de 75 ans
- Personnes de 65 à 74 ans en priorisant celles présentant une comorbidité
- Professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire, de + de 50 ans ou ayant une comorbidité

Phase 3

- Personnes de 50-65 ans
- Tous professionnels du secteur de la santé et du médico-social
- Professionnels issus des secteurs indispensables au fonctionnement du pays

Phase 4

- Personnes fortement exposées au virus du SARS-CoV-2 n'appartenant pas aux catégories précédentes (moins de 50 ans sans comorbidité).

Phase 5

- Toutes personnes de plus de 18 ans sans comorbidité

FACTEURS DE RISQUES RETENUS POUR PRIORISER LES PERSONNES À VACCINER

Parmi les facteurs de risques, **l'HAS retient l'âge et la présence de comorbidités.**

Les comorbidités identifiées dans les publications scientifiques comme à risque avéré d'hospitalisations ou de décès sont les suivantes :

- L'obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes
- BPCO et insuffisance respiratoire
- L'hypertension artérielle compliquée
- L'insuffisance cardiaque
- Le diabète de types 1 et 2
- L'insuffisance rénale chronique
- Les cancers récents de moins de trois ans
- La transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- Les personnes porteuses de trisomie 21.

D'autres pathologies ou formes de handicap pourront être intégrées au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances.

Les femmes enceintes et les personnes de moins de 18 ans ne font pas partie de ces recommandations car les données sont insuffisantes pour ces populations.

CONSULTATION MÉDICALE AVANT LA 1^{ÈRE} VACCINATION

La HAS y rappelle que **la vaccination n'est pas obligatoire**, qu'elle repose sur une décision partagée et que le consentement doit être recueilli au préalable et tracé dans le dossier médical du patient.

La consultation est fondée sur l'évaluation de la situation clinique du patient, l'information du patient sur les bénéfices et les risques du vaccin et sur les préférences, les questionnements et les craintes qu'exprime le patient.

Elle y précise par ailleurs un certain nombre d'éléments :

- La vaccination sous supervision d'un médecin
- L'attention à porter aux allergies, et la contre-indication du vaccin chez les personnes ayant fait des réactions anaphylactiques graves
- La nécessité d'une surveillance 15 mn après l'injection
- Le lieu et la voie d'injection (intramusculaire)
- La vaccination des personnes traitées par anti-coagulants
- Les modalités de suivi et de déclarations des effets indésirables
- La mise en garde sur l'administration de plusieurs vaccins : la HAS préconise de ne pas coadministrer plusieurs vaccins – notamment la grippe – car cela n'a pas encore été étudié
- L'inutilité de la sérologie pré-vaccinale car elle ne renseigne pas sur la protection des individus contre le virus.

Recommandations OSCAR

Rappelons que **la majorité des « pathologies OSCAR » n'augmentent pas le risque de formes sévères** (sauf si elles entraînent un des facteurs de risque cités ci-dessus) mais elles peuvent compliquer la prise en charge d'une forme sévère.

C'est pourquoi, et en l'état actuel des connaissances, la très grande majorité des personnes suivies dans les centres d'experts de la filière OSCAR sont invitées à se faire vacciner afin de se protéger des formes graves. En fonction de leur âge et de leur risque d'exposition au virus, ces dernières pourront faire partie des personnes vaccinées en priorité.

Exception faite pour les personnes atteintes de la FOP pour lesquelles la vaccination intramusculaire est formellement contre-indiquée.

Il est essentiel de ne pas interrompre le suivi de votre pathologie ni des traitements en cours sans avis de votre médecin référent.

En cas de question(s) complémentaire(s), le médecin référent ou un membre de son équipe reste disponible et est joignable par mail ou téléphone.

Lors de la conférence de presse du 14 janvier 2021, le Gouvernement a annoncé que **les patients vulnérables à très haut risque pourront être vaccinés de manière progressive, à compter du 18 janvier 2021.**

Pour la filière OSCAR :

- APECED: ou polyendocrinopathie auto-immune de type 1
- Pathologies osseuses constitutionnelles avec insuffisance respiratoire, avec syndromes restrictifs / déformation thoracique ou insuffisance rénale ou atteinte pluriorganes ou déficit immunitaires

Retrouvez la liste sur le site du ministère de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr

SOURCES ET POUR EN SAVOIR +

- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178533/fr/vaccination-dans-le-cadre-de-la-covid-19
- https://www.has-sante.fr/jcms/p_3221237/fr/vaccins-covid-19-quelle-strategie-de-priorisation-a-l-initiation-de-la-campagne
- <https://www.vidal.fr/actualites/26337-vaccin-pfizer-biontech-contre-la-covid-19-enfin-des-donnees-a-analyser.html>

RESTEZ INFORMÉS : SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

